

Mairie d'Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20231005-136

Maine a observ				
Département de la Corrèze République Française			Service	Service Culturel
Nepublique Française			Туре	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	3.9 Domaines de compétences par thèmes - culture		
Spectacle	Comment survivre à mon ado			
Dates	Jeudi 5 octobre 2023			
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot			
Attributaire	PROMETHEE PRODUCTIONS			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « COMMENT Article 1: SURVIVRE A MON ADO », produit par Prométhée Productions, domiciliée 3 rue de Montholon – 75009 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « COMMENT Article 2: SURVIVRE A MON ADO », présenté le jeudi 5 octobre 2023 à 20 h 30, au cinéma-théâtre Le Carnot d'Ussel.

Article 3: Le montant total de cette prestation s'élève à 5 802.50 € T.T.C.

Les V.H.R. (voyages, hébergements, repas) sont inclus dans le contrat.

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 octobre 2023

Le Maire, Vice-Président du

Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE